

**INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le Maire informe

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026, il est proposé le renouvellement du conseil d'administration du CCAS de Neuilly-Plaisance.

Administré par un conseil d'administration, le CCAS est un établissement public doté d'une personnalité juridique de droit public et d'un budget propre.

En application des articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il sera procédé à la nomination par mes soins :

- d'un représentant des **associations oeuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les expulsions**
- d'un représentant des **associations de personnes âgées et de retraités**
- d'un représentant des **associations de personnes handicapées**
- d'un représentant des **associations des familles sur proposition de l'UDAF 93**

Lesdites associations peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter en m'adressant une liste comportant au moins trois personnes sauf impossibilité dûment justifiée.

Les associations ayant le même objet peuvent présenter une liste commune.

Les listes des personnes présentées par les associations concernées devront me parvenir au plus tard le 07 avril 2026, sous pli recommandé avec accusé de réception ou remises au secrétariat de la Mairie contre accusé de réception ou par mail à l'adresse contact@mairie-neuillyplaisance.com.

Fait à Neuilly-Plaisance, le 23 mars 2026.

Christian DEMUYNCK
Maire,



6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

*(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)*

Certifié exécutoire

Acte publié le 25 / 03 / 2026